

Periodic - Foire aux questions

1. Que puis-je trouver sur Periodic ?

Vous trouvez sur Periodic uniquement la description de périodiques/revues et d'articles localisés dans les bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces revues et articles ne sont pas consultables en ligne. Cependant, il est possible de demander gratuitement des copies numériques des articles et de consulter les revues en bibliothèque.

2. Comment puis-je recevoir des articles de périodiques ?

Vous pouvez envoyer votre demande par courriel à la bibliothèque qui conserve la revue. La demande doit comporter la référence exacte de l'article. Pour éviter tout risque d'erreur de retranscription, utilisez de préférence la [capture d'écran](#).

Les bibliothécaires font le travail pour vous, n'hésitez pas à les remercier 😊

3. Dois-je être inscrit dans une bibliothèque ?

Non, vous ne devez pas être inscrit dans une bibliothèque pour bénéficier de ce service.

4. Combien d'articles de périodiques puis-je demander ?

Vous pouvez demander jusqu'à 5 articles par semaine avec un maximum de 50 pages (hors pages publicitaires). Pour toute demande trop importante, le lecteur consultera la revue sur place.

5. Dois-je payer pour recevoir les copies numériques des articles de périodiques ?

Le service d'envoi de copies numériques est gratuit.

6. À quelle bibliothèque dois-je demander la copie d'article ?

Vous pouvez demander la copie d'article en priorité à la bibliothèque qui est « Pôle de conservation » ou « Bibliothèque associée ».

7. Dans quel délai vais-je recevoir la copie d'article demandée ?

La copie d'article est envoyée dans un délai de 3 jours ouvrables.

8. Puis-je recevoir une revue ou plusieurs exemplaires de revue ?

Il n'est pas possible de vous envoyer un périodique mais vous pouvez les consulter sur place, en bibliothèque.

9. Comment puis-je consulter un périodique ?

Vous pouvez contacter la bibliothèque ou le centre de documentation qui conserve la revue par courriel ou par téléphone afin de connaître son adresse et ses heures d'ouverture.

10. Comment puis-je préciser ma recherche ?

En utilisant la recherche avancée sur www.periodic.be ou en contactant les bibliothécaires sur le site www.eurekoi.org

11. Periodic respecte-t-il les droits d'auteur ?

Afin de respecter en toute légalité les droits d'auteur, une convention a été signée en 2018 entre plusieurs sociétés de gestion des droits d'auteur et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter [la capsule d'information sur le droit d'auteur](#).

12. Puis-je donner ma collection de revues et à qui ?

Vous obtiendrez les coordonnées des bibliothèques qui conservent ces revues en faisant une recherche sur le titre de ces revues dans www.periodic.be. Vous pourrez ainsi contacter la bibliothèque pour connaître les numéros qu'il lui manque. La bibliothèque sera ravie de compléter sa collection grâce à vos numéros en bon état, afin d'offrir à tous les lecteurs une collection la plus complète possible. Si votre revue n'est pas mentionnée dans Periodic, contactez l'adresse periodic@cfwb.be.

Vous rencontrez des difficultés pour utiliser Periodic, n'hésitez pas à visionner [les tutoriels](#) pour en savoir plus sur Periodic.

Pour toute information supplémentaire, contactez periodic@cfwb.be